



Félix Morissette,
Beau-fils de Bruno
Fournier, membre de
RYAM scierie de Hearst

La valeur des syndicats dans notre société

Le travail est l'activité qui permet la production de biens et de services; c'est l'élément essentiel de production de l'économie et de la viabilité d'une communauté. Le travail est fourni par l'employé qui, aujourd'hui, a le droit de travailler dans un lieu sécuritaire, bénéficie des congés parentaux, de vacances payés, à un salaire équitable et de faire partie d'une collectivité associées pour préserver ces droits et plus. Ces associations sont plus communément nommées le syndicat.

L'idée de défendre des intérêts communs, de se réunir et d'établir des règlements existe depuis les débuts de l'histoire humaine et civilisées. C'est cette idéologie qui est toujours présente et au cœur du syndicalisme.

Les années 1800 marquent la naissance du modèle syndical et des groupes syndicaux modernes d'aujourd'hui. Au Canada, le mouvement syndical améliore la vie du travailleur depuis longtemps mais, cela ne s'est pas produit du jour au lendemain et les syndicats ont dû relever plusieurs défis pour obtenir les droits que jouissent actuellement les travailleurs. Tout d'abord, il a fallu que des groupes d'ouvriers obtiennent le droit de se rassembler et de s'associer. C'est en 1872, suite à la grève des imprimeurs à Toronto, que la Loi sur les syndicats ouvriers a été signée. Cette loi légalisait et protégeait les activités syndicales. C'est aussi cet événement qui nous a permis d'imaginer une journée de travail de 9 heures et la Fête du travail. De fil en aiguille, d'autres luttes ont été gagnées et d'autres idées furent présentées comme, par exemple, la naissance d l'assurance-chômage en 1940, la cotisation automatique de la paie au syndicat pour ses membres en 1945, l'obtention d'une rémunération, d'avantages sociaux et de plans de pension acceptables pour le personnel de la fonction publique en 1965 ainsi que les prestations parentales et de maternité dans les années 1970.

Le droit à la sécurité au travail est, selon moi, l'une des plus importantes luttes pour les groupes syndicaux. Quoique cette lutte semble ne pas avoir de fin, la santé et la sécurité des travailleurs c'est amélioré. C'est pendant les années 1960 que l'Ontario adopte la Loi sur la sécurité industrielle, qu'on rédige le Code canadien du travail et l'Occupational Health Act. Cette dernière fait de la santé et de la sécurité une responsabilité partagée entre l'employeur et son employé. Conséquemment, l'employé a le pouvoir de refuser un travail dangereux, a le droit d'être informé des dangers présents sur les lieux de travail et peut participer aux discussions sur la santé et la sécurité. Le SIMDUT est qu'un exemple des efforts déployés par le syndicat, le gouvernement et les employeurs pour favoriser l'accès à l'information sur les produits dangereux et de protéger le travailleur.

La santé et la sécurité au travail ce n'est pas seulement les indemnités pour les blessures, les pauses-café, les journées de maladies accordées, un lieu de travail sécuritaire et l'approvisionnement d'équipement de sécurité. La santé et la sécurité au travail c'est aussi tolérance zéro pour la discrimination, le harcèlement, l'abus de pouvoir, l'intimidation et le mauvais traitement d'un employé.

Au Canada, il existe la Charte de Droits et de Libertés. Celle-ci protège les droits fondamentaux de tous les canadiens. Il existe également des lois sur les droits de la personne afin de promouvoir l'égalité de citoyens canadiens et interdire des pratiques discriminatoires. Sur un même temps, les représentants syndicaux se penchent sur la question : Quels sont nos droits et sont-ils reconnus et protégés sur les lieux de travail? Les syndicats développent un langage dans les conventions collectives et exercent de la

pression sur les différents paliers gouvernementaux pour développer des lois pour venir renforcer les droits des travailleurs.

Environ un quart des travailleurs canadiens sont membres d'un syndicat. Être membre d'un syndicat veut dire que tu as le pouvoir et le droit de négocier, de faire un grief et de promouvoir le changement. En plus de bénéficier d'un taux horaire plus élevé qu'un confrère non-membre, être un travailleur syndiqué peut aussi te donner le droit à une représentation légale, à un service d'éducation, à un support financier lors de circonstances inhabituelles comme, par exemple, une grève, à l'équité salariale, à un service de solidarité national ou international, à un moyen de communication et plus.

Au courant de l'histoire, le mouvement syndical s'est fait connaître, entendre et s'est battu pour obtenir des droits pour les travailleurs. Ceux qui ont le privilège d'être membre d'un syndicat ont la responsabilité de reconnaître les efforts des groupes syndicaux et de préserver ces droits en les exerçant.

Comme le dit si bien le diction : L'Union fait la force!